



**COMMUNE DE FOUNEX**  
**MUNICIPALITE**

**AFFAIRE TRAITEE PAR MME EVELYNE PFISTER JAKOB - MUNICIPALE**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 33/2011-2016**

**concernant la prise en charge par la commune de Founex  
de sa part des frais liés à l'utilisation du Complexe Piscine/Patinoire**

.....

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Les exécutifs de Terre Sainte ont souhaité relancer le projet de construction d'une piscine intercommunale sur le site des Rojalets. Par ailleurs, le succès que connaît la patinoire provisoire installée chaque hiver dans le parc du Château de Coppet et les synergies énergétiques possibles ont poussé les Municipalités à intégrer également une patinoire dans le projet. Il s'agit de remplacer celle-ci, qui arrive en fin de vie, car elle répond à un réel intérêt de la part de notre population.

La Commission intercommunale des sports a ainsi saisi ARSCO SA, actuel exploitant des infrastructures scolaires, pour que l'idée de ce nouveau complexe puisse se concrétiser.

Pour répondre à ce mandat, ARSCO SA a constitué un groupe de travail qui a rédigé le cahier des charges pour un concours d'architecture. Celui-ci a permis de distinguer le projet lauréat qui a été retenu en vue d'une future réalisation. Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité dont les résultats ont été présentés aux membres des législatifs communaux le 12 juin 2013.

**Un Complexe Piscine/Patinoire scolaire et public**

Dès le début, les Municipalités ont décidé de mettre l'accent sur un usage prioritairement scolaire de ces infrastructures. Mais il était important qu'un complexe de cette envergure soit également accessible pour nos habitants, en dehors des heures d'école et pendant les périodes de vacances scolaires, tant pour le grand public que pour les associations sportives.

Le comité de pilotage (Copil) qui a été créé au sein d'Arsco pour la gestion de ce projet a donc, avec l'aide de différents experts, planché sur cette mixité tant pour les aspects fonctionnels et pratiques que pour les aspects financiers et légaux.

**Enjeux financiers du projet**

Suite à une étude financière menée par le Copil, il apparaît qu'il n'est pas nécessaire pour les communes de prévoir un cautionnement pour ce projet. En effet, la garantie que les communes prennent en charge les coûts de fonctionnement suffit aux établissements financiers rencontrés pour qu'ils prêtent les fonds utiles à la construction de ce Complexe.

La clé de répartition retenue, d'une part pour la prise en charge annuelle des frais de fonctionnement et financiers, d'autre part pour les recettes du Complexe Piscine/Patinoire, est la suivante :

	ASCOT	Communes
Frais de personnel	25%	75%
Autres coûts de fonctionnement et frais financiers	67%	33%
Recettes grand public et associations	0%	100%

Les frais de personnel sont moindres pour l'ASCOT, car pendant l'utilisation scolaire il n'est pas nécessaire d'avoir la présence de maîtres-nageurs employés par ARSCO SA. Quant aux autres coûts de fonctionnement, ils sont plus importants pour l'association scolaire, car liés à l'usage qui en sera fait par les écoles. Les recettes des entrées du grand public et des associations sportives, quant à elles, viennent en déduction de la charge supportée par les communes.

L'excédent de charges, lié à l'exploitation du Complexe, déductions faites du financement par l'ASCOT de l'activité scolaire du Complexe et des recettes directes (entrées et locations), sera donc réparti entre les communes en fonction du nombre d'habitants internationaux compris.

Les simulations financières étudiées sont compilées dans le tableau de « Synthèse financière » en annexe à ce préavis. Celui-ci présente l'ensemble des informations que le Conseil d'administration d'ARSCO SA a collecté auprès des financiers qui l'ont conseillé.

L'hypothèse la plus vraisemblable est résumée dans le tableau ci-dessous :

Eléments	Unités	Chiffres
Population	Habitants TS	18'000
Coût d'investissement	CHF	19'500'000
Participation supplémentaire de Coppet	CHF	4'500'000
Subventions attendues	CHF	1'000'000
Investissement net	CHF	14'000'000
Durée d'amortissement	Ans	30
Taux d'intérêt	%	3
Charge financière	%	5.10
Charges totales	CHF	1'432'000
Recettes totales	CHF	432'000
Excédent de charges global	CHF	1'000'000
Usage scolaire		
Excédent de charges total	CHF	788'000
Excédent de charges scolaire, par habitant	CHF	44
Usage public		
Recettes affectées à la part publique	CHF	432'000
Excédent de charges public	CHF	212'000
<b>Excédent de charges public, par habitant</b>	<b>CHF</b>	<b>12</b>

Dans le cas de notre commune, le montant correspondant à la participation annuelle se monterait à (simulation à ce jour) :

Nombre d'habitants au 31.12.2012	3'473
<b>Frs/hab</b>	<b>12.00</b>
Total	41'676.00
Budget communal 2014	28'304'659.00
En % du budget	0.147%
Valeur du point d'impôts 2014	344'649.00
En points d'impôts 2014	0.121

Ces chiffres sont valables si les législatifs de nos 9 communes de Terre Sainte acceptent ce préavis.

Cependant, afin de ne pas prêter le projet et de protéger les intérêts de chaque village, l'engagement n'entrera en vigueur que si le nombre de communes acceptant le projet représente au moins 80 % de la population de Terre Sainte au moment du vote.

En tenant compte de ce scénario moins favorable, les communes ayant approuvé le projet devraient assumer une part supplémentaire selon le principe de répartition suivant (simulation à ce jour) :

Nombre d'habitants	3'473
<b>Frs/hab</b>	<b>15.00</b>
Total	52'095.00
Budget communal 2014	28'304'659.00
En % du budget 2014	0.184 %
Valeur du point d'impôts 2014	344'649.00
En points d'impôts	0.151

Par contre ses habitants bénéficieront d'un tarif préférentiel sur les futurs abonnements.

### **Décisions prises par ASCOT et la commune de Coppet**

Comme cela avait été annoncé lors de la séance du 12 juin, le législatif de l'ASCOT a voté en premier sur la réalisation de ce projet. Lors de sa séance du 10 octobre 2013, le Conseil intercommunal de l'ASCOT a accepté cette répartition par 42 voix positives et un avis contraire.

Juste auparavant, le Conseil communal de Coppet a accepté, dans sa séance du 07 octobre 2013, d'investir CHF 4,5 millions, en supplément de sa part communale. Ce montant correspond au coût moyen de construction d'une salle de gymnastique, infrastructure communale n'existant pas actuellement. Dans une configuration telle que celle que nous avons en Terre Sainte, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) autorise de compenser des périodes de gymnastique par des périodes de natation.

Après ces deux votes positifs, les Municipalités de Terre Sainte demandent à leur législatif respectif de se prononcer sur ce projet.

Ainsi, en acceptant que notre commune ajoute à son budget le montant correspondant à sa part de la charge du fonctionnement annuel du Complexe Piscine/Patinoire, vous permettez que le projet de piscine et de patinoire intercommunales se réalise.

## Conclusions

Sur la base de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Founex

- vu le préavis municipal N° 33/2011-2016 concernant la prise en charge par la commune de Founex de sa part des frais liés à l'utilisation du Complexe Piscine/Patinoire
- ouï le rapport de la Commission ad hoc en charge de l'examen de cette affaire
- ouï le rapport de la Commission des finances
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide** d'approuver le préavis municipal N° 33/2011-2016

d'autoriser la Municipalité à ajouter au budget communal, en temps utile, les montants correspondant à sa part de la charge du fonctionnement annuel du Complexe Piscine/Patinoire.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic : le secrétaire :

François Deblat Claudine Luquiens

Evelyne Pfister Jakob

Municipale

### Annexes :

- Dossier de présentation du projet de Complexe Piscine/Patinoire déjà en votre possession
- Tableau de simulations financières



## Communes de Terre Sainte

### Nombre d'habitants au 31.12.2012

Communes	Habitants établis	Habitants établis <sup>1)</sup>	Fonctionnaires internationaux	Fonctionnaires internationaux	Total des habitants	Total des habitants
Sources :	Contrôles de l'habitant	SCRIS	Contrôles de l'habitant	DFAE	Contrôles de l'habitant	SCRIS + DFAE
Bogis-Bossey	897	806	67	106	964	912
Chavannes-de-Bogis	1'020	1'005	78	137	1'098	1'142
Chavannes-des-Bois	753	750	54	62	807	812
Commugny	2'556	2'506	207	299	2'763	2'805
Coppet	2'901	2'855	167	260	3'068	3'115
Founex	3'215	3'145	270	328	3'485	3'473
Mies	1'752	1'743	153	219	1'905	1'962
Tannay	1'528	1'430	105	141	1'633	1'571
Crans	2'012	1'983	104	129	2'116	2'112
<b>Total</b>	<b>16'634</b>	<b>16'223</b>	<b>1'205</b>	<b>1'681</b>	<b>17'839</b>	<b>17'904</b>

1) Les statistiques du SCRIS comprennent la population suisse établie et population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour d'au moins un an

## SYNTHESE FINANCIERE

SYNTHESE FINANCIERE								
<b>Hypothèses</b>								
Population		habitants	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000
Coût d'investissement			19'500'000	19'500'000	19'500'000	19'500'000	19'500'000	19'500'000
Participation et subvention			5'500'000	5'500'000			5'500'000	5'500'000
Investissement net			14'000'000	14'000'000	19'500'000	19'500'000	14'000'000	14'000'000
Durée d'amortissement		années	40	30	50	30	30	40
Taux d'intérêt		%	5%	3%	3%	3%	2%	3%
Charge financière		% moyen	5.83%	5.10%	3.89%	5.10%	4.46%	4.33%
<b>Recettes</b>			360'000	432'000	432'000	360'000	432'000	432'000
<b>Charges</b>								
Personnel	ETP	100'000	400'000	400'000	400'000	400'000	400'000	400'000
Droit de superficie		25'000						
Production chaud/froid PAC géothermie		62'000						
Réactifs/traitement eau		38'000						
Pompe eau		28'000						
Eclairage/ventilation		40'000						
Consommation eau		25'000						
Entretien bâtiment		100'000						
<b>Charges (hors frais financiers et personnel)</b>			318'000	318'000	318'000	318'000	318'000	318'000
Frais financiers			816'200	714'000	758'550	994'500	624'400	606'200
<b>Charges totales</b>			1'534'200	1'432'000	1'476'550	1'712'500	1'342'400	1'324'200
<b>Recettes totales</b>			360'000	432'000	432'000	360'000	432'000	432'000
<b>Excédent de charges global</b>			1'174'200	1'000'000	1'044'550	1'352'500	910'400	892'200
<b>Scolaire</b>								
Charges								
Salaires		25%	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
Autres charges		67%	756'133	688'000	717'700	875'000	628'267	616'133
<b>Excédent de charges scolaire</b>			856'133	788'000	817'700	975'000	728'267	716'133
<b>Excédent de charges scolaires par habitant</b>			48	44	45	54	40	40
<b>Public</b>								
Salaires		75%	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000
Autres charges		33%	378'067	344'000	358'850	437'500	314'133	308'067
<b>Recettes affectées à la part publique</b>			360'000	432'000	432'000	360'000	432'000	432'000
<b>Excédent de charges "public"</b>			318'067	212'000	226'850	377'500	182'133	176'067
<b>Excédent de charges "public" par habitant</b>			18	12	13	21	10	10
<b>Avec 20% de "refus de population"</b>		20%	22	15	16	26	13	12

**Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis municipal N° 33/2011-2016 en rapport avec la prise en charge par la commune de Founex de sa part de frais liés à l'utilisation du Complexe Piscine - Patinoire**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie en date du 13 novembre suite à la présentation dudit projet par ARSCO SA (Société immobilière de l'arrondissement scolaire de Coppet) en présence de son président M. Trotti, de Mme Stéphanie Emery, membre du Conseil d'administration et notre municipale en charge du projet, Mme Evelyne Pfister-Jakob.

Tous les renseignements nécessaires nous ont été fournis pour que nous puissions nous prononcer sur la cohérence et la pertinence de ce projet pour notre commune et pour Terre Sainte. Nous en remercions les personnes concernées.

Ce projet de piscine/patinoire a fait l'objet d'un concours qui a été prolongé par une étude de faisabilité (concernant l'aspect financier, coûts d'investissement et coûts d'exploitation). Différents acteurs ont été consultés afin de mettre sur pied un projet harmonieux et viable pour tous les utilisateurs: les écoles primaires et secondaires, le Sauvetage de Coppet, le Cercle des nageurs de Nyon, le Club de hockey de Terre Sainte, les autorités cantonales avec les services sportifs.

Pour éviter au maximum toute erreur dans sa conception de base, le comité d'étude d'ARSCO a visité plusieurs sites analogues en exploitation.

L'idée d'une piscine couverte était déjà d'actualité il y a plus de 20 ans, mais le projet actuel a été poussé par la nécessité de répondre aux prescriptions cantonales en matière d'infrastructures sportives en milieu scolaire, la maîtrise de la natation faisant partie du programme de base de l'éducation physique.

Il répond également aux soucis de prévention d'accidents dus à la baignade, surtout dans une région comme la nôtre, bénéficiant d'un accès direct au lac.

Il intervient à un moment où les infrastructures sportives font défaut dans notre région en plein essor et où depuis plusieurs années le manque de salles de gymnastique se fait sentir de façon évidente.

Il permettra de mieux développer les activités liées au patinage sur glace et au Hockey, activités qui correspondent à un réel besoin dans la région. En témoigne le succès de la patinoire sur le site du Château de Coppet, qui a permis la création du Hockey Club de Terre Sainte. Aujourd'hui, une centaine de jeunes font déjà partie du Hockey Club et la demande ne cesse de croître depuis sa création.

Enfin, Il permet à la population de tout âge de profiter de nouvelles activités sportives et de créer un nouveau lieu de rencontre et de convivialité.

Ce projet comporte la construction d'un complexe de trois bâtiments, tous reliés par les sous sols, soit une piscine, une patinoire ainsi qu'un bâtiment dédié à l'accueil et la cafétéria.

Il s'agit d'un projet qui tient compte des nécessités de la population de Terre Sainte, des ses capacités financières et des capacités d'accueil du site (en ce qui concerne l'accès et le

stationnement) et qui encourage des déplacements locaux et la mobilité douce. Ces paramètres ont porté les responsables du projet à opter pour une piscine de 25 mètres, d'un deuxième bassin à fond mobile, et une patinoire de 800 M2. Cette dernière (d'une grandeur équivalente à deux salles de gym) étant convertie en espace polyvalent en dehors de la période d'hiver. Une zone de détente à l'extérieure pour la saison d'été, atteignable par des parois transparentes et amovibles, complète l'espace attenant à la piscine.

Le site de Coppet s'est imposé de façon naturelle pour l'implantation du projet, car proche des infrastructures scolaires et sportives de Terre Sainte, central au sein de Terre Sainte et facilement atteignable avec les différents moyens de transport locaux.

Le concept architectural nous semble très cohérent par rapport au lieu et à l'utilisation des bâtiments et nous sommes de l'avis qu'il ajoute une plus-value à notre région par son esthétique, sa simplicité et sa transparence.

Pour satisfaire les besoins liés à l'utilisation des écoliers et celle du public, des horaires différenciés sont prévus; avec une grande plage horaire réservée au public.

En ce qui concerne les installations énergétiques et dans un souci d'optimisation des ressources on a privilégié un concept qui englobe trois différentes sources d'énergie: solaire, pompe à chaleur géothermique, chaufferie mixte mazout/pellets). De plus, le projet énergétique englobe le remplacement de la chaufferie principale du collège des Rojalets en fin de vie.

Le planning du projet se présente comme suit :

- Novembre 2013 : Validation du projet par l'ASCOT (Association Scolaire intercommunale de Terre - Sainte)
- Décembre 2013 : Validation du projet par les communes de Terre Sainte
- 2014 : Etude et autorisation de construire
- 2015 - printemps 2016 : Travaux et mise en service

## Conclusions

Compte tenu: des avantages qu'un tel projet présente pour toute la population de Terre - Sainte; de sa polyvalence au niveau de l'utilisation; de l'opportunité d'accorder nos infrastructures aux priorités fixées par le canton; de l'attention portée à l'étude du projet (au niveau énergétique, environnemental et esthétique) la commission ad hoc, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis n°33/2011-2016.

Fait à Founex, le 2 décembre 2013

Les membres de la commission ad hoc pour le projet piscine - patinoire :

Sylvain CAMILO

Ginette DEBLUE

Letizia FARINE

Philippe MAGNENAT

Thomas MORISOD

Alice REYMOND

## **Rapport de la Commission des finances relatif au préavis municipal N° 33/2011-2016 concernant la prise en charge par la commune de Founex de sa part des frais liés à l'utilisation du Complexe Piscine/Patinoire**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A l'initiative de la Municipalité, les membres de la Commission des finances se sont réunis le 13 novembre 2013 afin d'examiner le préavis susmentionné. Étaient présents à cette séance : Monsieur Jean-Claude Trotti, Président d'ARSCO SA, Madame Stéphanie Emery, membre du Conseil d'administration d'ARSCO, Monsieur F. Debluë, Madame Eveline Pfister, Madame A. Barchha et Monsieur P. Schirato. Les explications fournies par Monsieur Trotti, Madame Emery et Madame Pfister et les réponses apportées à nos questions nous ont permis de débattre et de nous positionner.

### **REMARQUES PREALABLES**

Le projet Piscine/Patinoire comprend la construction d'un complexe de trois bâtiments, tous reliés par les sous-sols, soit une piscine, une patinoire ainsi qu'un bâtiment dédié à l'accueil et à la cafétéria.

Ce projet intervient à un moment où nous avons besoin de pouvoir bénéficier d'infrastructures sportives permettant, d'une part, d'apprendre à nager aux enfants dans le cadre de l'école et, d'autre part, de répondre aux normes cantonales en matière d'infrastructures sportives en milieu scolaire. Par rapport à la fréquentation de ces infrastructures dans un cadre scolaire, trois classes pourront utiliser la piscine alors que deux autres pourront se rendre simultanément à la patinoire (22 semaines par année puis salle de sport le reste de l'année). De ce fait, le projet pourrait aussi répondre au futur manque de salle de sports pour la pratique des cours d'éducation physique.

### **ETENDUE DU PROJET**

La commission des finances a souhaité considérer les engagements budgétaires en terme d'investissement et de charges comme de la responsabilité de la commune (pour la part qui la concerne), que les montants lui soient directement ou indirectement imputés via l'ASCOT.

A ce propos, la commission s'est soucié du niveau d'endettement de la commune via les cautionnements vis à vis de l'ASCOT. Il est à noter que cet investissement rentre dans le plafond d'endettement, car le Collège a été amorti de manière importante au travers des années passées, selon les informations qui nous ont été données. Par ailleurs le budget communal 2014 fait apparaitre des emprunts totaux théoriques en fin d'exercice de CHF 5'000'000.- en 2013, CHF 30'980'140.- pour 2014 et CHF 39'924'694.- en 2015.

En ce qui concerne les charges d'exploitation le préavis fait ressortir un "excédent de charges public" pour la somme de CHF 12.- par habitant et un "excédent de charges scolaires" de CHF 44.- par habitant.

La commission des finances, afin de donner un autre éclairage, fait ressortir dans le tableau suivant une charge pour chaque contribuable de Founex de CHF 102.- par an.

<b>Préavis 33/2011-2016 Frais Piscine/Patinoire</b>	<b>Complexe</b>	<b>Total</b>	<b>Part ASCOT</b>	<b>Part Communes</b>	<b>ASCOT</b>	<b>Communes</b>
Frais de personnel		400'000	25%	75%	100'000	300'000
Autres coûts et frais financiers		1'032'000	67%	33%	691'440	340'560
Charges totales		1'432'000	55%	45%	791'440	640'560
Recettes totales		432'000	0%	100%	0	432'000
Charges corrigées		1'000'000			791'440	208'560
Charge par habitant: 18'000 habitants		18'000			44	12

Charge Founex: 3'473 habitants	194'488				56
Charge par contribuable de Founex: 1'904 Contribuables	1'904				102

## CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis municipal No 33/2011-2016 et d'autoriser la Municipalité à ajouter au budget communal, en temps utile, les montants correspondant à sa part de la charge du fonctionnement annuel du Complexe Piscine/Patinoire.

Ainsi fait à Founex, le 20 novembre 2013.

Les membres de la Commission des Finances:

Claude Briffod

Josephina Rijke

Maurice Michielini

Hervé Mange

Laurent Kilchherr

Simon Vaucher